



Barème des honoraires (TTC)

Mis à jour le 7 mars 2025

HONORAIRES (TTC) DE VENTE OU DE RECHERCHE
Biens résidentiels, immeubles, locaux commerciaux ou bureaux
hors frais de notaire, avec une commission minimum de 8 000 €
(à l'exception des boxes et parking : 5 000 €)

5 %

HONORAIRES DE LOCATION
Montant adressé au locataire et au propriétaire

Zone non tendue : 8€/m² + 3€/m² avec état des lieux
Zone tendue : 10€/m² + 3€/m² avec état des lieux
Zone très tendue : 12€/m² + 3€/m² avec état des lieux